



**HAL**  
open science

# Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

Vincent Chatellier, Baptiste Lelyon

► **To cite this version:**

Vincent Chatellier, Baptiste Lelyon. Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières. Les Rendez-vous de l'INRA au SPACE 2012, Sep 2012, Rennes, France. 69 p. hal-02118105

**HAL Id: hal-02118105**

**<https://hal.science/hal-02118105v1>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les rendez-vous de L'Inra

# Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

En partenariat avec :



Mercredi 12 septembre 2012  
Résumé des interventions

SPACE 2012  
Stand Inra / Agrocampus Ouest - Stand 42, allée B, hall 4



ALIMENTATION  
AGRICULTURE  
ENVIRONNEMENT

INRA

## Pour en savoir plus : quelques travaux des auteurs

Chatellier V., Lelyon B., Perrot C., You G., 2012. Le secteur laitier français à la croisée des chemins : bilan et perspectives. Article soumis en août 2012 à *Inra Productions Animales*.

Chatellier V., Guyomard H., 2012. Les propositions législatives de réforme de la PAC (octobre 2011) : premiers éléments d'analyse. *Inra Sciences sociales*, n°6, 8 p.

Chatellier V., Dupraz P., 2011. Politiques et dynamique des systèmes de production : comment concilier défi alimentaire, compétitivité et environnement ? *Agronomie, environnement & société*, vol 1 (2), 105-115.

Chatellier V., 2011. Price volatility, market regulation and risk management: challenges for the future of the CAP. *International Agricultural Policy*, vol. 1, 33-50.

Chatellier V., 2010. La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles. *Notes et études socio-économiques*, n°34, pp 7-35.

Chatellier V., Perrot C., Pflimlin A., 2009. Evolution structurelle et économique des exploitations laitières du nord de l'Union européenne de 1990 à 2005. *Fourrages*, n°197, 25-46.

Chatellier V., Pflimlin A., et C. Perrot. 2008. La production laitière dans les régions de l'arc atlantique européen. *Inra Productions animales*, vol. 21 (5), 427-440.

Institut de l'Elevage, 2012. Marchés mondiaux des produits laitiers en 2011 : anticyclone prolongé. *Le dossier Economie de l'Elevage*, n°421, 63 p.

Institut de l'Elevage, 2012. L'année économique laitière 2011-Perspectives 2012. *Le dossier Economie de l'Elevage*, n°423, 72 p.

Institut de l'Elevage. 2011. Le lait après 2015. Comment les transformateurs comptent gérer l'offre. *Le dossier Economie de l'Elevage*, n°418, 48 p.

Institut de l'Elevage, 2007. Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du nord de l'UE. *Le dossier Economie de l'Elevage*, n°364, 64 p.

Lelyon B., Chatellier V., Daniel K., 2012. Fin des quotas, contractualisation et stratégies productives : enseignements d'une modélisation bioéconomique. *Inra Productions Animales*, vol. 25 (1), 10 p.

Lelyon B., Chatellier V., Daniel K., 2011. Decoupling and prices: determinant of dairy farmers' choices? *Review of Agricultural and Environmental Studies*, vol. 92(1), 47-68.

Perrot C., 2010. Projection du nombre d'exploitations bovines laitières ou allaitantes françaises : une approche par modélisation démographique intégrant des effets territoriaux. *17<sup>ème</sup> Rencontres Recherches Ruminants*, Paris, 211-214.

Perrot C., Mottet A., You G., 2011. Les modèles laitiers européens du nord de l'UE à l'épreuve de la volatilité. *18<sup>ème</sup> Rencontres Recherches Ruminants*, Paris, 317-320.

## Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

# Les marchés laitiers et les enjeux de la future PAC

**La filière laitière française fait face à plusieurs évolutions concomitantes qui peuvent conduire à affirmer qu'elle se trouve aujourd'hui dans une phase charnière de son histoire ou, en quelque sorte, à la croisée des chemins. Si cette filière est historiquement riche de la diversité de ses territoires, de ses produits et de ses modèles productifs, la préservation de cet acquis n'est pas certaine, d'autant plus qu'une modification substantielle du cadre concurrentiel est clairement amorcée.**

### Les marchés laitiers et la place de la France

À l'échelle mondiale, la consommation de lait a augmenté de 126 milliards de litres entre 2000 et 2010 (+21% en dix ans). D'après les estimations de l'OCDE et de la FAO, la consommation devrait encore progresser de 22% entre 2010 et 2020. Cette croissance de la demande (+150 milliards de litres) s'opérera surtout en Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, au Moyen-Orient, en Amérique du sud et en Afrique du Nord. Avec 0,9% de la population mondiale, la France contribue pour environ 3% à la consommation mondiale. Selon des estimations exprimées en équivalent lait entier, les français consomment actuellement 370 kg de lait par an. Si ce niveau de consommation est en recul par rapport à la situation qui prévalait au milieu des années quatre-vingt-dix (-7%), la croissance de la population française (+9% entre 1995 et 2012) contribue à maintenir le niveau global de la demande. Les français sont parmi les plus gros consommateurs de produits laitiers au monde, avec une consommation plus de trois fois supérieure à la moyenne mondiale (105 kg par habitant et par an, toutes catégories de lait confondues).

Les échanges internationaux de produits laitiers, qui représentent l'équivalent de 54 milliards de litres de lait

en 2011 (sans prendre en compte le commerce intra-communautaire), couvrent environ 7% de la production laitière mondiale. Les exportations françaises de produits laitiers ont augmenté de 35% au cours de la dernière décennie en passant de 4,1 à 6,3 milliards d'euros entre 2000 et 2011. Les exportations de fromages, qui représentent 45% du total des exportations de produits laitiers, ont joué un rôle moteur dans cette dynamique. Les exportations françaises de produits laitiers (en valeur) sont orientées à 71% vers les Etats membres de l'UE et à 29% vers les pays tiers, dont surtout les Etats-Unis, la Suisse, le Japon, la Russie et l'Algérie.

La France importe une quantité non négligeable de produits laitiers, à 96% en provenance de pays membres de l'UE. La France occupe le second rang européen (derrière les Pays-Bas) en termes de balance commerciale en produits laitiers (+3,4 milliards d'euros en 2011 contre +2 milliards en 2000).

En dépit d'un puissant mouvement de restructuration, le secteur industriel laitier français demeure assez hétérogène. Cette hétérogénéité se manifeste au niveau de la taille des entreprises (coexistence de leaders internationaux, de petites laiteries à capitaux familiaux, de fruitières, etc.), de leur forme juridique (privées versus coopératives), de leur ancrage territorial, de leurs stratégies d'investissements (plus ou moins orientées vers l'innovation), de leur positionnement éventuel sur les marchés internationaux et, aussi, des types de produits commercialisés (technologies, marques, etc.). Les industriels français cherchent à améliorer leurs performances en développant des produits laitiers dits « de grande consommation » (71% du lait collecté) au détriment des produits dits « industriels » (29%).

Si cette stratégie s'est avérée gagnante pour de nombreux opérateurs, force est de constater que le

marché français des PGC est devenu aujourd'hui mûre. À l'exception de quelques créneaux spécifiques, les volumes commercialisés ne progressent plus. Cette stabilisation du marché des PGC, qui tend à exacerber les jeux concurrentiels entre marques, s'accompagne souvent d'une perte de création de valeur pour les acteurs de la filière (concurrence croissante via les prix de vente pour capter les consommateurs dans un contexte économique difficile). Ainsi, le développement de la demande mondiale en produits laitiers industriels pourrait constituer, à l'avenir, une source de création de valeur pour la filière laitière française, ce d'autant que l'élasticité des prix est souvent plus forte à l'échelle internationale que sur le marché domestique.

Outre la question importante de la volatilité des prix, tant des intrants que des produits commercialisés, les dernières années se caractérisent aussi par une évolution tendancielle à la hausse du prix international des différents produits laitiers. À la grande différence de ce qui prévalait avant l'application de la réforme de la PAC de 2003, les prix des produits laitiers industriels pratiqués sur le marché communautaire sont désormais plus proches des réalités mondiales. Ce phénomène tend à renforcer la compétitivité de la filière laitière européenne et française sur la scène internationale et permet de capter plus facilement certains nouveaux marchés d'exportations en croissance ; il contribue aussi à rendre moins impératif l'utilisation des restitutions aux exportations (instrument contesté dans le cadre de l'OMC) tout en facilitant la négociation européenne sur l'abaissement des droits de douane dans ce secteur.

### Les enjeux de la future PAC

La suppression de quotas laitiers illustre bien la difficulté, pour les décideurs communautaires, à trouver une voie de réforme qui permette de concilier deux objectifs distincts, d'une part, le renforcement de la compétitivité du secteur et le gain de parts de marchés à l'international et, d'autre part, le maintien d'une répartition territoriale équilibrée de la production dans un souci d'aménagement « harmonieux » du territoire. Cette évolution s'inscrit dans la logique qui prévaut depuis plusieurs années, à savoir un désengagement de la puissance publique dans la régulation des marchés. À compter de 2015, l'ajustement de l'offre de lait à la demande ne sera plus arbitré par des règles administratives strictes fixées par les pouvoirs publics,

mais par les industriels de la transformation au travers d'un système de contractualisation. La suppression des quotas laitiers est susceptible de provoquer, dans l'hypothèse où elle s'achèverait par une mauvaise maîtrise collective de l'offre globale, une baisse du prix du lait payé au producteur. Elle est également susceptible d'entraîner une concentration géographique de la production dans les bassins les plus compétitifs (surtout dans un pays comme la France où les quotas n'étaient pas marchands), une intensification des systèmes productifs et une diminution accélérée du nombre d'exploitations laitières. La suppression des quotas laitiers interroge donc sur le lien futur qu'aura la production laitière au territoire, ce d'autant que les coûts (coûts de production du lait, coûts de collecte, coût d'acheminement des produits laitiers vers les bassins de consommation) varient parfois dans de fortes proportions entre régions. Pour limiter ou encadrer ce potentiel mouvement de concentration de l'offre, les politiques publiques pourront néanmoins actionner trois leviers : celui des normes environnementales (directive cadre sur l'eau, etc.) qui peut interdire une concentration animale excessive dans les petites régions agricoles jugées à risque (pollution des eaux) ; celui de l'orientation des soutiens publics au bénéfice des producteurs (et/ou des entreprises) localisés dans les zones défavorisées, de façon à leur permettre de rester compétitifs malgré des coûts de production moins avantageux et une productivité du travail plus limitée ; et celui de la protection des démarches de différenciation.

Outre les incertitudes qui pèsent encore sur le futur budget qui sera alloué à la PAC pour la période 2014-2020, le mode de redistribution des aides découplées (uniformisation) qui sera finalement retenu au niveau national (au titre de la subsidiarité) aura une influence non négligeable sur l'évolution des revenus des producteurs.

### Contact

**Vincent Chatellier** - [vincent.chatellier@nantes.inra.fr](mailto:vincent.chatellier@nantes.inra.fr)  
UR 1134, Laboratoire d'Études et de Recherches en Économie (LERECO), Inra Angers-Nantes

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012

## Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

# La diversité des relations contractuelles après 2015

Après la suppression des quotas laitiers en 2015, l'ajustement de l'offre de lait à la demande ne sera plus arbitré par des règles administratives strictes fixées par les pouvoirs publics, mais par les entreprises de la transformation au travers d'un système de contractualisation. Ce passage d'une régulation publique à une régulation privée n'est évidemment pas neutre sur la manière dont le secteur laitier français évoluera au fil des prochaines décennies. Après la mise en œuvre de mesures transitoires à l'échelle de l'UE et de la France pour préparer le secteur à la fin des quotas laitiers, de nouveaux modes de gestion de l'offre verront le jour. Une enquête menée par l'Institut de l'Élevage et sept chambres d'agriculture auprès des principaux transformateurs laitiers français (privés et coopératives) a permis d'identifier les principales stratégies d'approvisionnement en lait envisagées pour la période post 2015. Elle met en lumière le fait que le statut de l'entreprise (coopérative versus privée) interfère sur les options privilégiées relativement à la gestion des volumes. Ainsi, deux stratégies distinctes sont envisagées, à savoir celle dite « d'accompagnement de l'offre » et celle dite « d'encadrement des livraisons ».

### L'accompagnement de l'offre

Les coopératives et les groupes à capitaux coopératifs s'inscrivent dans une logique d'accompagnement de l'offre laitière. Ils doivent statutairement collecter, transformer et valoriser tout le lait de leurs adhérents sans discrimination entre eux. Cette logique se décline cependant de manière différente selon le potentiel laitier du bassin. Ainsi, dans les bassins à haut potentiel, notamment ceux du Grand-Ouest et du Nord de la France les coopératives laitières se préparent à une progression de leur collecte à compter

de 2015, (contrairement à celles localisées dans les zones défavorisées du Massif-Central ou dans les zones à faible densité de polyculture-élevage). Le principal enjeu consistera alors à permettre aux éleveurs qui le peuvent et qui le souhaitent d'augmenter leur production en valorisant au mieux les volumes supplémentaires, et ce sans dégrader le prix du lait payé aux éleveurs qui n'ont pas fait ce choix de la croissance.

Pour répondre à ce double défi, les entreprises proposent de mettre en place un contrat à volumes et prix différenciés (dit également contrat « double volume / double prix »). Dans ce schéma, un volume « A » serait attribué aux producteurs sur la base de tout ou partie du quota historique et bénéficierait du prix d'équilibre constaté sur le marché intérieur (prix « A ») ; un volume « B », additionnel et facultatif, pourrait être accordé aux producteurs, mais pour un niveau de prix plus variable, correspondant à la valorisation du lait en produits industriels (beurre et poudre). Un tel dispositif pourrait permettre aux industriels de devenir plus réactifs et plus compétitifs sur des marchés concurrentiels (produits à faible valeur ajoutée ou les marchés d'exports). Ce mécanisme est mis en œuvre, selon des modalités variées, par plusieurs coopératives et un groupe privé.

### L'encadrement des livraisons

L'option des prix différenciés est critiquée par certains acteurs, surtout ceux issus du privé. Ils considèrent, en effet, qu'un tel système est difficilement applicable en raison de la difficulté technique de procéder à une segmentation efficace entre les volumes A et B ; or, le problème de l'étanchéité peut inciter à des fraudes. De plus, ils anticipent que les centrales d'achat pourraient faire pression à la baisse sur les prix issus du volume A. Ils soulignent aussi le fait que ce système entraînerait une

perte de compétitivité à long terme de la filière. Au travers de cette option, les entreprises ont, en effet, la possibilité de reporter aux producteurs leurs propres défaillances en termes d'innovations et de structure de coûts.

À quelques exceptions près, les entreprises privées s'inscrivent donc dans une logique plus prononcée d'encadrement de l'offre ; l'esprit qui prévaut est que les livraisons doivent être adaptées à la capacité de valorisation des produits transformés sur les marchés (dans un contexte où ceux-ci sont devenus plus mûres tant au niveau national qu'euro-péen). Dans ce cadre, les éleveurs sont considérés comme des fournisseurs d'une matière première (le lait), et les relations avec le transformateur s'opèreront principalement au sein de l'Organisation de Producteurs. Les entreprises privées possédant un mix-produit étendu proposent majoritairement de substituer le quota administratif par un contrat commercial.

Le producteur disposerait d'un volume de lait contractuel à produire au cours de l'année, sans contrainte forte sur la saisonnalité de la production. Ce volume pourrait être revu à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution des débouchés de l'entreprise. Tout dépassement de la référence serait sanctionné par des pénalités financières dissuasives, voire par un arrêt temporaire de collecte.

Les entreprises ayant un positionnement axé sur les fromages de garde ou les produits laitiers frais souhaitent collecter un volume de lait qui soit au plus près de leurs besoins. Tout en continuant à créer de la valeur ajoutée au travers de leurs stratégies de marques commerciales, ces entreprises déplorent l'existence d'une saisonnalité trop marquée de la collecte ; cette dernière génère des excédents d'offre au printemps et, à l'inverse, est source de tensions durant les mois d'été. Au travers des contrats, les entreprises concernées chercheront à contenir l'offre et à lisser la production tout au long de l'année.

Ces contrats seront donc susceptibles d'influencer les éleveurs dans le sens d'une modification de leur système de production (période de vêlage, alimentation, assolement, système fourrager, etc.). Pour donner plus de flexibilité, la question de la saisonnalité pourrait cependant être gérée en premier lieu à l'échelle d'une OP et en second à celle de chaque éleveur.

Ainsi, grâce au principe de la contractualisation, les industriels laitiers disposeront des trois leviers pour gérer l'offre de lait et accompagner leurs démarches

stratégiques. Le premier, commun à toutes les entreprises, est l'instauration d'un volume contractuel annuel qui se substituera aux actuels quotas laitiers. Cette référence annuelle qui s'apparente à un quota s'annonce très contraignante pour les éleveurs qui subiront des pénalités ou des refus de collecte au-delà de ce seuil. Elle sera plutôt discriminante pour les adhérents de coopératives qui comptent mettre en œuvre un prix du lait différent au-delà de ce seuil de livraisons. Le deuxième concerne la gestion de la saisonnalité qui s'annonce plus ou moins encadrée selon les entreprises. Le troisième concerne la gestion des références laitières libérées par les cessations laitières (lesquelles seront probablement plus conséquentes dans les bassins à faible potentiel).

Comme le suggère la Commission européenne, l'instauration de contrats entre les producteurs de lait et les industriels est nécessaire pour clarifier les relations existantes et permettre aux différentes parties de bénéficier d'une visibilité à moyen terme. Il faut cependant rappeler que les futurs contrats ne mentionneront pas le niveau de prix que les producteurs de lait obtiendront au cours de la période considérée. Le prix du lait dépendra donc d'abord, comme pour les autres produits agricoles, du positionnement produits/marché du transformateur, mais aussi de l'équilibre général entre l'offre et la demande. Les principaux enjeux de la négociation entre les représentants des producteurs et les industriels porteront sur plusieurs points : la planification de la production (à l'échelle individuelle ou collective) et les pénalités liées en cas de non-respect ; les modalités de transmission d'un contrat d'un agriculteur à un autre ; le transfert de propriété du lait à une organisation de producteur chargée de négocier collectivement le prix du lait ; voir la mise en place ou non de contrats collectifs. Dans les coopératives, le principal enjeu portera sur l'adaptation des modalités de rémunération du lait produit en volume A et B à un contexte laitier de plus en plus incertain et volatil.

## Contact

**Gérard You** - [gerard.you@idele.fr](mailto:gerard.you@idele.fr)

Institut de l'Élevage, Département Economie,  
Paris

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012

## Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

# Les exploitations laitières de l'Ouest dans la diversité française et européenne

Depuis l'instauration des quotas laitiers en 1984, la politique laitière française a tenté de poursuivre deux objectifs majeurs, à savoir maintenir une répartition géographique équilibrée de la production laitière et favoriser le développement d'exploitations laitières de taille moyenne en privilégiant l'installation de jeunes agriculteurs. La réussite de cette politique a été manifeste dans la poursuite du premier objectif. Ainsi, en 2010, la production laitière est encore présente dans 92% des Petites régions agricoles (PRA) françaises et dans 84% des cantons (hors Paris, petite couronne, et zone méditerranéenne). En raison des réglementations nationales, la localisation de la production laitière, ou du moins des droits à produire, a très peu évolué au cours de deux dernières décennies comparativement à ce qui a été constaté dans d'autres pays (Italie et Royaume-Uni, plus récemment Allemagne). Quelques migrations de quotas ont été observées au sein de départements (Picardie, Nord Pas de Calais, Franche-Comté) ou à l'échelle de régions hétérogènes (Midi-Pyrénées, Aquitaine), au profit des zones à la vocation laitière la plus affirmée.

En dépit de la forte restructuration du secteur, la production laitière française résulte toujours d'une très grande diversité de modèles productifs et de territoires. Cette diversité se retrouve au niveau des conditions de production (climat, relief, potentiel agronomique), des modèles productifs adoptés (spécialisation, intensification, alimentation des animaux, etc.), des formes d'organisation du travail (exploitations individuelles versus sociétés), des technologies utilisées (développement de la robotisation), des performances techniques obtenues ou encore des résultats économiques dégagés. Si la fin des quotas laitiers est susceptible

d'entraîner une certaine recomposition du territoire laitier français (par une concentration accentuée de l'offre dans les bassins dotés d'avantages comparatifs), il est fort probable que cette diversité des modèles productifs persistera encore. Elle présente l'avantage économique non négligeable d'offrir aux opérateurs d'aval une grande variété de produits et ainsi de contribuer à stimuler les niveaux internes de consommation (comme dans le cas des fromages).

En France, le nombre d'exploitations laitières a baissé de 80% depuis la mise en œuvre des quotas laitiers, en passant de 384 945 exploitations en 1983 à 75 766 en 2010. Bien que particulièrement soutenu, ce rythme de restructuration est parmi les plus faibles des Etats membres de l'UE. La vitesse de restructuration a été plus rapide dans les régions dites « intermédiaires » où domine la polyculture-Elevage (Poitou-Charentes, Aquitaine, Centre) que dans les régions spécialisées de montagne (Franche-Comté et Auvergne) où les substitutions agricoles sont plus limitées. Les livraisons de lait par exploitation sont passées, dans le même temps, de 65 800 kg en 1983 à 301 900 kg en 2010, avec une accélération assez nette au cours des cinq dernières années. Du fait de l'amélioration de la productivité des animaux, le cheptel de vaches a pratiquement été divisé par deux depuis l'instauration des quotas laitiers, avec des écarts régionaux influencés, pour partie, par le poids relatif des différentes races.

L'histoire de la polyculture-élevage au sein de la France laitière est plutôt paradoxale. Cette association entre cultures et élevage s'est beaucoup mieux maintenue que chez nos voisins européens, grâce à la politique laitière



française qui a accroché la production aux territoires et favorisé les croissances individuelles en production laitière des exploitations situées dans des zones où les alternatives étaient possibles et attractives. Néanmoins, et comme l'on bien perçu les acteurs industriels, la taille conséquente des ateliers laitiers de ces exploitations ne constitue pas une assurance contre leur non reconversion future vers d'autres productions agricoles. Partant de là, et sachant que les quotas laitiers vont disparaître, de nombreux industriels doutent aujourd'hui de l'opportunité de réinvestir prioritairement dans certaines de ces zones. Les stratégies qui sont/seront adoptées sont susceptibles de fragiliser l'ensemble des filières territorialisées, y compris l'amont, à une période où l'on reconnaît de plus en plus les avantages potentiels économiques et environnementaux de ces modes de production (polyculture-élevage) dans le cadre de l'agriculture écologiquement intensive.

**Les zones de montagne constituent l'autre territoire où la fin des quotas risque de modifier en profondeur les équilibres**, parfois fragiles, atteints grâce à des politiques de discrimination positive, notamment dans la première phase d'application des quotas laitiers. La France est, rappelons-le, le premier pays européen producteur de lait de montagne. Les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et territoriaux du maintien de filières laitières prospères dans ces zones sont particulièrement élevés. L'écart des tailles d'atelier est d'ores et déjà en train de s'amplifier entre la plaine et la montagne ce qui devrait encore accroître les écarts de coût de production et de productivité du travail. La confrontation frontale avec les zones de plaine sur les productions de masse ne pourrait avoir que des effets très défavorables. Ces zones n'ont pas toutes réussi leur stratégie de démarcation. La mobilisation des ressources matérielles et immatérielles de ces filières de montagne ne suffira pas. Dans le cadre de la future PAC en cours de négociation, elle devra être soutenue par un accompagnement politique spécifique et renouvelé : politique de compensation des handicaps (au niveau de la production et de la collecte), aides aux investissements et à la modernisation ; rémunération accrue de la production de biens publics par une révision du mode d'allocation des aides directes.

**Même si les exploitations laitières des zones de polyculture-élevage (résiduelles) sont individuellement souvent compétitives** (au niveau du revenu), c'est surtout grâce aux unités plutôt spécialisées des bassins laitiers traditionnels de plaine, dont celles

du Grand-Ouest (bassin qui représente la moitié de la production nationale), que l'on doit le fait que la France laitière ne souffre pas trop d'un déficit de compétitivité au sein du marché communautaire. Dans un cadre économique qui deviendra fatalement plus concurrentiel, et tout en intégrant les limites imposées par les règles environnementales, les producteurs de lait de ces zones ont pris conscience de leurs avantages comparatifs.

Ils disposent, en effet, d'un potentiel fourrager réel tant au niveau de l'herbe que du maïs ensilage (atouts climatique et agronomique) ; d'une réserve importante de productivité (comme ils l'ont démontré à plusieurs reprises au cours des dernières années) ; d'un coût modéré, relativement aux autres pays européens, d'acquisition des facteurs de production, notamment au niveau du foncier (même si son prix augmente vite) ; d'un savoir-faire, spécifique et organisé, des acteurs de l'amont (fournisseurs des exploitations) ; de la présence d'opérateurs d'aval innovants et puissants, dont certains de dimension internationale.

**Pour les différents acteurs français du secteur, le principal défi sera de gérer, dans un contexte concurrentiel nouveau, la diversité des territoires et des exploitations.** Plus exactement, il conviendra de trouver collectivement les moyens de faire de la diversité du secteur français un atout. Si elle est parfois considérée comme un obstacle à une rationalisation économique (avec les processus connexes de concentration, de spécialisation et d'intensification), elle est aussi source de richesses : diversification des produits laitiers (qui joue un rôle sur le niveau de consommation) ; répartition des risques climatiques (résilience globale) ; contribution à la diversité paysagère (avec ses implications touristiques) ; participation à l'activité (emplois et création de valeur ajoutée) dans des zones rurales économiquement fragilisées par le déclin industriel et la concentration urbaine des activités de services, etc.

### Contact

**Christophe Perrot** - christophe.perrot@idele.fr  
Institut de l'Élevage, Département Economie,  
Paris

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012



Fin des quotas laitiers et diversité des modèles de filières laitières

## La spécialisation des exploitations laitières est-elle inéluctable ?

La suppression des quotas laitiers et la mise en place d'un système de contractualisation entre les éleveurs et les transformateurs sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les systèmes laitiers de l'Ouest. Outre ce changement de cap dans la régulation de l'offre, les choix des éleveurs seront également influencés par l'évolution des rapports de prix entre les intrants et les différents produits commercialisés. Les exploitants devront ainsi faire leur choix selon deux axes stratégiques : intensification/extensification et spécialisation/diversification. Afin d'étudier les effets croisés de la suppression des quotas laitiers et de la volatilité des prix sur les stratégies productives des éleveurs, un modèle bio-économique a été élaboré.

### Un modèle bio-économique pour représenter les exploitations laitières de l'Ouest

La construction de ce modèle « bio-économique » répond à l'ambition de représenter le mode de fonctionnement d'une exploitation laitière. Cela implique de traiter aussi précisément que possible la question déterminante des interactions entre les productions animales et les productions végétales. Cela est d'autant plus nécessaire que les exploitations laitières de l'Ouest de la France disposent généralement d'une forte autonomie fourragère et sont souvent diversifiées. Pour représenter cette diversification, plusieurs activités complémentaires à la production laitière, telles que les grandes cultures (blé, maïs grain, colza et pois) et l'engraissement de jeunes bovins, ont été considérées. De même, le modèle propose, pour une production agricole donnée, plusieurs

itinéraires techniques alternatifs. Il a donc été construit de telle sorte que l'agriculteur puisse choisir le mode de production le plus pertinent en fonction des contraintes de son exploitation. Parmi ces éléments, on peut noter le module d'alimentation des animaux basé sur la couverture des besoins physiologiques des animaux par les aliments. La fonction objectif placée au cœur de ce modèle vise à optimiser le plan de production (c'est-à-dire la combinaison optimale des différentes productions et des quantités d'intrants utilisées) pour maximiser le revenu. Ce modèle prend également en compte le comportement du producteur face au risque de variation des prix.

Ce modèle est appliqué à quatre cas-types d'élevages laitiers représentatifs d'une partie de la diversité des systèmes rencontrés dans l'Ouest de la France : spécialisé lait extensif, spécialisé lait semi-intensif, système laitier intensif + céréales et système laitier intensif + jeunes bovins.

### Le scénario testé : un contrat de type « double volume / double prix » en substitution des quotas

En l'absence de quotas laitiers, l'instauration d'une contractualisation avec les producteurs de lait est nécessaire pour permettre aux industriels de sécuriser leurs approvisionnements, en quantité et en qualité.

Il est considéré ici qu'un système de contractualisation du type « double volume et double prix » est mis en place par les entreprises en accord avec les producteurs. Deux volumes de production distincts sont ainsi considérés : i) chaque producteur de lait bénéficie d'un volume de production A fixe (équivalent à son quota historique) et dont le prix à la tonne est également fixe et prédéterminé

(300 €/t dans non simulations) ; ii) chaque producteur de lait a la possibilité, s'il le souhaite, de produire un volume de lait supplémentaire (dit « volume B »), limité cependant ici dans les simulations à l'équivalent de 30% du volume A. Ce volume supplémentaire de lait est payé à un prix plus faible et plus variable que pour le volume A (indiqué sur l'évolution du prix des produits industriels sur le marché mondial). Ce système donne ainsi la possibilité aux éleveurs qui le souhaitent d'augmenter leur production.

### Un fort potentiel d'augmentation de la production laitière

Les résultats des simulations indiquent que certaines exploitations laitières de l'Ouest de la France disposent, à structure constante, d'un potentiel de développement de la production laitière assez important. Le principal mouvement observé est celui d'une augmentation du rendement laitier des animaux et d'un développement de la production fourragère au détriment des surfaces céréalières pour pouvoir augmenter le cheptel laitier. Celui-ci se fait à parts égales entre les surfaces de maïs ensilage et celles de prairies. Sans que cela ne soit généralisable, nombreuses sont les exploitations de cette région qui ont connu, au cours des deux dernières décennies, un développement plus rapide de leur surface agricole que du quota laitier. Cette situation résulte principalement des règles appliquées en France dans la gestion des quotas laitiers et qui font que le transfert de quotas laitiers est intimement lié au foncier.

Grâce à une hausse de la production laitière estimée d'après le modèle à 10 % en moyenne, avec d'importants écarts selon les cas-types, le scénario testé laisse entrevoir une amélioration moyenne de l'EBE de 5%. La croissance de la production nécessite, en effet, des charges variables supplémentaires, essentiellement en raison de l'augmentation du cheptel (hausse du coût alimentaire global et substitution entre les céréales et les fourrages).

### La volatilité des prix va influencer les choix des éleveurs

La quantité totale de lait produite va dépendre de l'équilibre relatif de plusieurs prix : le prix du lait produit en Volume B et en Volume A, le prix des concentrés alimentaires et le prix des cultures de vente.

Il ressort de nos simulations que le maintien de la production laitière en Volume A est toujours une priorité des éleveurs.

En effet, les coûts fixes engagés au service de l'activité laitière (dotations aux amortissements et frais financiers) sont souvent trop élevés pour que les éleveurs puissent privilégier la voie d'un abandon total du lait au profit des céréales. Ceci est d'autant plus vrai que la surface agricole des exploitations laitières de l'Ouest est souvent nettement inférieure au seuil de rentabilité rencontré classiquement dans les exploitations spécialisées de grandes cultures.

La question d'un arrêt de la production laitière est d'ailleurs le plus souvent envisagée lors de changements importants de la structure de l'exploitation (agrandissement, départ d'un associé, mise aux normes...).

Si les éleveurs cherchent toujours à produire l'intégralité du Volume A, les simulations montrent que la production de lait en volume B est, elle, beaucoup plus sensible aux fluctuations de prix et entre souvent en concurrence avec les cultures de vente. L'éleveur doit en effet choisir l'affectation du foncier entre ces deux activités : cultiver des fourrages pour produire du lait supplémentaire ou utiliser les surfaces pour des céréales. Toutefois, les résultats montrent également que plus le prix du lait valorisé en Volume A est élevé et plus l'éleveur va augmenter la production de lait en Volume B. En effet, le Volume A est celui qui assure principalement la rentabilité économique de l'exploitation et sa pérennité, il ne peut y avoir de lait produit au-delà du Volume A que si son prix est suffisant et permet de couvrir les charges de structure de l'exploitation et de rémunérer la main d'œuvre.

### Contacts

**Baptiste Lelyon** - baptiste.lelyon@idele.fr  
Institut de l'Elevage, Département Economie,  
Paris

**Vincent Chatellier** - vincent.chatellier@nantes.inra.fr  
UR 1134, Laboratoire d'Études et de Recherches en  
Economie (LERECO), Inra Angers-Nantes

© Service communication Inra Rennes - SPACE 2012